RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02675
Numéro SIREN : 523 144 285
Nom ou dénomination : TUPAK FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2022 sous le numéro de dépôt 35855

COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS TUPAK FRANCE

3 rue de l'Oseraie
94550 CHEVILLY LARUE

APE : 6420Z
Siret : 52314428500013

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	68 035	42 759	25 276	6 774
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	555 000		555 000	555 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	160		160	160
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**623 195**	**42 759**	**580 436**	**561 934**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	81 701		81 701	83 658
Autres créances	47 073		47 073	512
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	11 473		11 473	10 552
Charges constatées d'avance (3)				913
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**140 247**		**140 247**	**95 635**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**763 442**	**42 759**	**720 683**	**657 569**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	97 398	110 374
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**76 746**	**51 024**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**185 144**	**172 398**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	155 053	182 904
Emprunts et dettes financières diverses (3)	335 116	240 168
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 911	2 224
Dettes fiscales et sociales	39 459	59 278
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		596
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**535 539**	**485 170**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**720 683**	**657 569**
(1) Dont à plus d'un an (a)	126 824	155 053
(1) Dont à moins d'un an (a)	408 715	330 117
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	14	
Production vendue (services)	227 425	218 877
Chiffre d'affaires net	**227 438**	**218 877**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 274	1 303
Autres produits	294	30
Total I	**231 006**	**220 211**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	24 562	19 741
Impôts, taxes et versements assimilés	1 956	2 276
Salaires et traitements	31 343	50 521
Charges sociales	12 754	24 172
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 473	3 104
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	676	7
Total II	**74 765**	**99 820**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**156 241**	**120 391**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2	2
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**2**	**2**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	2 276	2 598
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**2 276**	**2 598**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-2 275**	**-2 596**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**153 967**	**117 794**

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Charges sur exercices antérieurs	1 065	621
	1 065	621
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**1 065**	**621**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-1 065**	**-621**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Impôts sur les bénéfices	76 156	66 149
	76 156	66 149
Total des produits (I+III+V+VII)	**231 008**	**220 213**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**154 263**	**169 188**
BENEFICE OU PERTE	**76 746**	**51 024**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	*2 127*	*2 678*
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		*621*
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

Aucun fait caractéristique n'est à signaler dans les cadre de l'activité de la scoiété au cours de l'exercice clos le 31/12/2021.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS TUPAK FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 720 683 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 76 746 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2022 par le Président de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes au 31/12/2021 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

REGLES ET METHODES COMPTABLES

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 281	5 735		24 016
- Matériel de transport	12 500	5 157		17 657
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 279	11 083		26 362
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**46 060**	**21 975**		**68 035**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	555 000			555 000
- Autres titres immobilisés	160			160
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**555 160**			**555 160**
ACTIF IMMOBILISE	**601 220**	**21 975**		**623 195**

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI DE BOISSY 75017 PARIS	100 000	157 933	99,99	150 532
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS TUPACK GROUPE 75017 PARIS	367 050	2 239 834	35,10	319 282

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	300 000	300 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	255 000	255 000			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 901	2 024		17 925
- Matériel de transport	12 500	643		13 143
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 885	806		11 691
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**39 286**	**3 473**		**42 759**
ACTIF IMMOBILISE	**39 286**	**3 473**		**42 759**

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 128 774 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	81 701	81 701	
Autres	47 073	47 073	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**128 774**	**128 774**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 535 539 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	155 053	28 229	116 804	10 020
Emprunts et dettes financières divers (*)	335 116	335 116		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 911	5 911		
Dettes fiscales et sociales	39 459	39 459		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	**535 539**	**408 715**	**116 804**	**10 020**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	27 851			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	58
Intérêts courus	116
Dettes provis. pr congés à payer	1 690
Charges sociales s/congés à payer	727
Formation continue	434
Taxe d apprentissage	243
Etat - autres charges à payer	506
Total	**3 775**

TUPAK FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3, rue de l'Oseraie, 94550 CHEVILLY LARUE
523 144 285 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 juin 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 76 745,59 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	76 745,59 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte "autres réserves" à hauteur de	55 354,41 euros
Total des sommes distribuables	132 100,00 euros

Affectation :

A titre de dividendes **Soit 132,10 euros par action**	**132 100,00 euros**

Le compte "autres réserves" s'élève ainsi à 42 043,71 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 53 043,71 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 132 100,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende est mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et

L.

payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION	DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40% SOUMIS AUX PRELEVEMENTS SOCIAUX	DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40% NON SOUMIS AUX PRELEVEMENTS SOCIAUX
31 décembre 2018	Néant	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2019	Néant	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2020	64 000,00 €	4,00 €	64 000,00 €	64 000,00 €

<u>Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 juin 2022</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Alain KERBRAT